



BILAN 2014 - POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Plusieurs actions sont menées au niveau de notre intercommunalité pour renforcer et développer la sécurité et la tranquillité publique de nos administrés

Une cellule de citoyenneté a ainsi été récemment créée pour permettre aux maires de lutter contre les problèmes de plusieurs types auxquels ils sont fréquemment exposés (défaillance de la cellule familiale, dégradations de biens publics, troubles à la tranquillité, à l'ordre ou à la salubrité publique...)

La cellule est un outil gratuit et même si elle ne peut garantir de résultat systématique, elle donne une chance de traiter ces incivilités en collégialité avec les services du Procureur de la République, de la Préfecture, de la Gendarmerie, de l'action sociale et le cas échéant de l'éducation nationale.



Photo : François Lelievre (Midi – Libre) lors de la création officielle de la cellule de citoyenneté.

Dans les prochains mois, il est prévu de mettre en place un centre de supervision urbain intercommunal dont l'objectif est de permettre la visualisation en temps réel, par un opérateur, des différentes caméras de vidéosurveillance. Les coûts seront répartis entre les communes qui souhaitent bénéficier de ce service.

D'autre part, une mise en commun des moyens avec une réorganisation des services de police municipale et intercommunale est également à l'étude.

Sur le plan opérationnel, des patrouilles de la police intercommunale sont assurées 7 nuits sur 7. Depuis un an, une patrouille de jour a également été créée pour permettre de renforcer les polices municipales et d'assurer une surveillance dans les communes qui ne disposaient pas de policiers.

Quelques chiffres concernant l'activité du service de la police intercommunale :

a) Evolution du nombre d'interventions totale

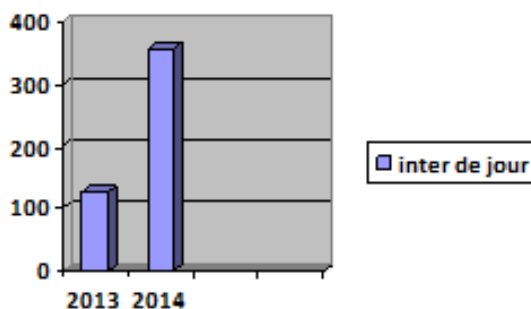
	Interventions
2011	741
2012	854
2013	796
2014	927



Après une stagnation depuis trois ans, nous pouvons constater une augmentation des interventions, jour et nuit confondus, avec 927 interventions pour l'année 2014.

b) Détail des interventions de jour :

	2013	2014
inter de jour	126	358



L'année 2014 est aussi la première année complète d'exercice de la patrouille intercommunale de jour. Cette dernière a non seulement démontré son efficacité, mais aussi son utilité, avec 358 interventions de jour, elle totalise un tiers des interventions du service.

Nombre d'individus interpellés : 14 personnes interpellées

Le service a interpellé et remis aux OPJ (Officier de Police Judiciaire) de la gendarmerie, 14 individus. Sur ces 14 personnes, 3 personnes ont été interpellées en flagrant-délit de vol et les 11 autres pour des infractions délictuelles au code de la route (défaut de permis, défaut d'assurance, alcoolémie etc...)

Les chiffres suivants démontrent l'importance du rôle des policiers municipaux et intercommunaux pour assurer quotidiennement la surveillance du territoire :

Total 2014 PM+PMI

Nombre d'amendes dressées	578
Nombre de véhicules mis en fourrière	72
Nombre d'individus interpellés	17
Nombre d'interventions effectuées	3018
Nbre de jour de surveillance Fêtes votives et de festivités	149
Nombre de fourrière animale	88
Opération tranquillité-vacances	436

A noter que pour les opérations tranquillité vacances, le service est maintenu tout au long de l'année et que les administrés peuvent donc faire une demande pour obtenir la surveillance de leur maison à n'importe quel moment de l'année.

Décoration :

Le 08 octobre 2014, quatre agents du service de la police intercommunale et le policier de la commune de Vestric et Candiac se sont vus remettre la médaille de bronze de la sécurité intérieure par M. Le Préfet du Gard, pour avoir, le 17 décembre 2013, interpellé un individu qui venait de commettre un braquage à main armée sur la commune de Vestric et Candiac.

Ces mêmes agents se verront également remettre la médaille de la ville de Vestric et Candiac pour reconnaissance par Messieurs J-François LAURENT, Maire de Vestric, Vice-président de la Communauté de Communes et J-Baptiste ESTEVE Président de la Communauté de Communes remettra au nom de M. Le Préfet, la médaille de la sécurité à un agent qui n'avait pas pu être présent le jour de la cérémonie à la Préfecture.



Remise des médailles par M. Le Préfet dans les salons de la Préfecture.



Discours de M. J-Baptiste ESTEVE Président de la communauté de communes



Remise des médailles de la ville par M. Le Maire de Vestric.